



Avis

Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public que :

- **Le compte de la Fabrique d'Eglise Réformée de l'Alliance de l'exercice 2021 a été arrêté en séance du Conseil communal du 13 septembre 2022**

Le dossier peut être consulté-pendant 10 jours- à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 16.09.2022

La Directrice générale,

C. Spaute

Le Bourgmestre,



Ch. Fayt

111